20230109 InfoMigrants
http://www.infomigrants.net/fr/post/45791/cest-un-beau-cadeau-de-noel--en-normandie-un-jeune-boucher-malien-menace-dexpulsion-a-ete-regularise
Actualités

Adama Ballo a reçu la bonne nouvelle le 27 décembre dernier. Crédit : DR

"C'est un beau cadeau de Noël" : en Normandie, un jeune boucher malien menacé d'expulsion a été régularisé

Par Marlène Panara Publié le : 05/01/2023 Dernière modification : 09/01/2023

Depuis six mois, Adama Ballo était sous le coup d'une Obligation de quitter le territoire français (OQTF), alors même que le jeune homme, arrivé mineur en France, justifiait d'un emploi de boucher en CDI. La forte mobilisation citoyenne qui a suivi a porté ses fruits : le tribunal de Rouen a exigé sa régularisation.

"Un beau cadeau de Noël". Voici les mots qui viennent immédiatement à Adama Ballo, 20 ans, lorsqu'il évoque la décision du tribunal administratif de Rouen à son encontre. Le 27 décembre, le parquet normand a annulé l'Obligation de quitter le territoire français (OQTF) qui lui avait été soumise un peu plus de six mois auparavant, le 9 mai, par la préfecture pour "acte de naissance non conforme".

Le tribunal exige la régularisation du jeune Malien, ainsi que le versement d'une indemnité de 1 000 euros. D'ici un mois, il recevra une carte de séjour temporaire, portant la mention "vie privée et familiale".

"Conformément à la réglementation en vigueur, le préfet de la Seine-Maritime avait refusé la délivrance d'un titre de séjour sur la base d'éléments d'identité frauduleux, s'est justifiée la préfecture à Paris Normandie. Dès lors que le tribunal administratif considère que le degré d'insertion permet de surmonter cet obstacle, le préfet ne fera pas appel de la décision."

Adama Ballo était "au travail" quand son avocate l'a appelé pour lui annoncer "la bonne nouvelle". "J'étais tellement heureux et soulagé. De peur que ça ne marche pas, je n'avais pas fermé l'œil de la nuit. Depuis je dors très bien !".

Cette décision judiciaire vient clore une bataille de plusieurs mois, gonflée de colère et d'incompréhension.

Tout a commencé le 9 mai. Ce jour-là, Adama Ballo reçoit une lettre en recommandé, qu'il va chercher au bureau de poste à côté de chez lui, à Rouen. "J'ai ouvert le courrier, et j'ai vu 'OQTF'. Tout de suite, j'ai eu très peur, raconte-t-il. Peur de rentrer au Mali".

Quelques heures plus tard, il se rend à "la boucherie d'Alex", à Darnétal, où il est employé en CDI depuis septembre 2021. "J'ai raconté à mon patron." C'est le début de la mobilisation. Ce dernier, Iriwin Lafilé, publie une pétition pour alerter sur le sort de son salarié, qui récoltera 40 000 signatures. En juin dernier, le maire de Rouen, Nicolas Mayer-Rossignol, sollicite personnellement la préfecture pour lui demander de revenir sur sa décision.

Pour tous, c'est l'incompréhension. Y compris auprès des habitants du village où travaille le jeune homme. "On trouve cela profondément injuste", avait témoigné Josiane, cliente de la boucherie, au micro de France Bleu. "Il faut sortir d'une bureaucratie débile et aveugle, étudier la situation à l'instant T, puis être humain tout simplement", avait abondé son compagnon.

"J'ai toujours voulu faire ce métier"

Quand il reçoit son OQTF, Adama Ballo est en France depuis déjà trois ans. Le jeune boucher a quitté Sikasso, au Mali, début 2018, à l'âge de 16 ans. Après de brefs passages au Burkina Faso, au Niger, en Algérie, et au Maroc, c'est par l'enclave espagnole de Melilla qu'il gagne l'Union européenne. Transféré à Malaga, il se rend ensuite à Bilbao, dans le nord du pays, où il prend un bus pour Bayonne. De cette ville du pays basque français, il part à Tours.

Reconnu mineur, c'est l'Aide sociale à l'enfance (ASE) qui lui trouvera une place d'hébergement à Rouen, en Normandie. Arrivé sur place, lorsque son éducatrice lui demande ce qui l'intéresse, la réponse fuse : "boucher". "Au Mali, même jeune, j'adorais travailler la viande. J'ai toujours voulu faire ce métier", explique-t-il.

L'adolescent intègre donc un centre de formation pour obtenir un CAP, et trouve rapidement son maître d'apprentissage, à Darnétal. Deux ans plus tard, le 6 juin 2021, Adama Ballo décroche son diplôme. Le 1er septembre, Iriwin Lafilé l'embauche.

>> À (re)lire : En France, associations et patrons se mobilisent pour les jeunes apprentis étrangers menacés d'expulsion

À 18 ans, majeur, le Malien se rend à la préfecture de Seine-Maritime pour y demander un titre de séjour. "On m'a donné un premier récépissé de six mois. Puis, celui-ci expiré, un autre de trois mois, et encore un autre de trois mois, souffle-t-il. Pour au final, recevoir cette fameuse OQTF." "On lui propose même de lui offrir le billet retour... Sous motifs que ses papiers ne permettraient pas de justifier de sa qualité de mineur à son entrée sur notre territoire. Ces mêmes papiers qui n'ont pas posé problème pour le contrat d'apprentissage, le CDI et même pour passer son diplôme", pestait son patron dans la pétition. "Il serait compliqué maintenant de se séparer de lui, tant il a sa place parmi nous", avait-il ajouté.

Pour qu'Adama Ballo reste en France où il travaille, et vit avec sa petite amie, son avocate Me Blandine Quevremont dépose un recours. Qui se révélera victorieux.

"Ces six derniers mois étaient durs, mais ils m’ont aussi apporté de la joie car j’avais beaucoup de monde autour de moi, résume le jeune homme. Je voudrais vraiment remercier toutes ces personnes qui m’ont soutenu."